



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraites complémentaires Agirc-Arrco : un simulacre de négociation pour imposer des mesures régressives aux actifs et retraités !

L'avenir de 18,4 millions de cotisants et de 13,19 millions de retraités au régime complémentaire Agirc-Arrco a été décidé au pas de charge, dans un simulacre de négociation en pleine période estivale.

Alors qu'il n'y avait aucune urgence, le régime disposant de réserves solides (61 milliards), le Medef a imposé une sous-indexation de la valeur de service du point pendant 2 ans c'est-à-dire que ce sont les actifs et les retraités qui vont payer les conséquences de la crise sanitaire.

Parallèlement, le prix d'achat du point, qui évolue comme le salaire moyen, aurait dû baisser de 4,2% en 2021 conformément à l'accord de 2019. Il est décidé de ne pas l'appliquer. Il s'ensuit que près de 300 000 nouveaux retraités ont liquidé une pension minorée, par défaut de réajustement à la baisse du prix d'achat du point. Ainsi, tous ceux qui partiront au cours de l'année 2021 seront donc perdants.

Rappelons que, depuis 2019, un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10 % pendant 3 ans.

C'est la triple peine pour les actifs et retraités qui ont déjà contribué à hauteur de 60% au redressement des comptes de l'Agirc-Arrco depuis 1990 avec une baisse importante du taux de remplacement.

La CGT a porté la proposition d'une contribution patronale d'équilibre technique temporaire (CETT) en faveur de l'égalité femmes/hommes, afin d'accroître les ressources du régime. Celle-ci permettrait d'améliorer notablement le résultat technique de plus de 4 milliards d'euros et de faire croître considérablement les réserves. Ainsi, le régime deviendrait excédentaire dès la mise en place de la mesure (2023).

Cette proposition a été balayée d'un revers de main par les organisations patronales. Elles refusent toute discussion sur de nouvelles ressources confirmant la volonté de transformer l'Agirc-Arrco en un régime à cotisations définies ; le niveau des pensions devient la seule variable d'ajustement de l'équilibre du régime.

La gestion du régime Agirc-Arrco est un copier-coller de la réforme par points proposée par le gouvernement Macron et pourtant combattue massivement par les salariés et retraités.

Pour la CGT, s'il est important de garantir l'équilibre du régime, cela ne peut se faire au détriment de la garantie et de l'amélioration des droits des actifs et retraités.

Montreuil, le 23 juillet 2021